DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE THONON LES BAINS
COMMUNE DE PERRIGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

N°2026/ 194	**OBJET: Permission de voirie pour travaux rue des Varchères.**

Le Maire de la Commune de PERRIGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L 131-3,

VU la demande présentée par la Société COLAS France à Perrignier (74),

CONSIDERANT la nécessité de réserver 5 place de stationnement pour les travaux de rabotage et d'enrobés rue des Varchères.

ARRETE

Article 1er: La Société COLAS FRANCE est autorisée à réserver 5 places de stationnement afin de réaliser des travaux de rabotage et d'enrobés, rue des Varchères, à partir du jeudi 22 octobre 2026 jusqu'au vendredi 23 octobre 2026 inclus.

Article 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié mise en place par la Société COLAS FRANCE.

Article 3: La Société COLAS FRANCE devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des piétons et des usagers de la voie de jour comme de nuit.
En cas de manquement à ces obligations, la responsabilité de la Société COLAS France pourra être engagée.

Article 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bons en Chablais,
- Monsieur le Directeur de la Société COLAS France à Perrignier (74).

Fait à PERRIGNIER, le 19 OCT. 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Noel MATHIAN

MAIRIE DE PERRIGNIER R.F. 74 HAUTE-SAVOIE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE THONON LES BAINS
COMMUNE DE PERRIGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

N° 2026/195 **OBJET: Interdiction provisoire de la circulation rue des Varchères.**

Le Maire de la Commune de PERRIGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2131-1, L 2131-2, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-5,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 10, R 37-1, R 225 et R 411-8,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 113-2 et L 131-3,

VU la demande présentée par la Société COLAS France à Perrignier (74),

CONSIDERANT la nécessité d'interdire provisoirement la circulation rue des Varchères afin de réaliser des travaux de rabotage et d'enrobés.

ARRETE

Article 1er: La circulation sur la rue des Varchères sera temporairement interdite du jeudi 22 octobre 2026 au vendredi 23 octobre 2026 inclus.

Article 2: Les riverains et les véhicules de secours ne sont pas concernés par l'interdiction énoncée à l'article 1er.

Article 3 : La circulation et le stationnement seront interdits pour tous véhicules légers, poids lourds et les 2 roues (vélos et trotinettes).

Article 4: Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié mise en place par la Société COLAS FRANCE.

Article 5: La Société COLAS FRANCE devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers de la voie et des piétons.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de Thonon les Bains,
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bons en Chablais,
-Monsieur le Directeur de la Société COLAS France à Perrignier.

Fait à PERRIGNIER, le 19 OCT. 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE PERRIGNIER
R.F.
74 HAUTE-SAVOIE

Noel MATHIAN